

Les Infos de Base

mercredi 11 octobre 2006
volume 9, numéro 41
ISSN 1492-0670



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 41 du 11 octobre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 octobre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 41 du 11 octobre 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 40 du 7 octobre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 octobre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 27 septembre 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 38 du 23 septembre 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 20 du 4 octobre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 octobre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.C.* ou dans une *G.C.* antérieure.

Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toutes les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. **R-10**, ann. I, II.1.

Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 204239 du 12-09-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 4479, aa. 1, 2.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, L.R.Q., c. **R-12.1**, ann. II.

Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 204239 du 12-09-06, (2006) 138 G.O. 2, 4479, a. 3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. A-29, r. 0.03], aa. 23, 24, 25, 25.1, Chapitre V du Titre Premier, 62, 63, 64, 65, 66, 67.

Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, Décision RAMQ 003-2006 du 13-09-06, (2006) 138 G.O. 2, 4686, aa. 1-7.

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. A-29.01, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509], annexe.

Règlement modifiant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, A.M. 2006-021 du 18-09-06, (2006) 138 G.O. 2, 4873, aa. 1-7.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], a. 1.32.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 892-2006 du 03-10-06, (2006) 138 G.O. 2, 4685, a. 1.

Arrêté ministériel concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste des espèces de la faune vertébrée menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées, [R.R.Q., c. E-12.01, r. 1], annexe.

Arrêté ministériel concernant la détermination d'une liste d'espèces de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées, A.M. 2006-037 du 20-09-06, (2006) 138 G.O. 2, 4840.

Arrêté ministériel concernant la prescription de formulaires pour la présentation d'une demande de certificat de sélection, de certificat d'acceptation, d'engagement et pour la souscription d'un engagement ainsi que pour la présentation d'une demande de prêt par un immigrant qui est dans une situation particulière de détresse, [R.R.Q., c. I-0.2, r. 3.1], formulaires.

Arrêté ministériel concernant la prescription des formulaires d'engagement, A.M. 2006-015 du 29-09-06, (2006) 138 G.O. 2, 4846.

Règlement sur les valeurs mobilières, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 1], aa. 126-134, 136, 137, 156, 157, 158, 163, 163.1, 169.2.

Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières, A.M. 2005-04 du 19-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2363, a. 15.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.